

Le Congo et le nouveau Conseil des droits humains

Le Conseil des droits humains des Nations Unies siègera pour la première fois le 19 juin 2006 à Genève. Les opinions sur les possibilités de ce nouvel organe sont partagées, aussi en République démocratique du Congo.

Partenaire de l'Action de Carême en République démocratique du Congo, la Fédération des Droits de l'Homme (FdH) défend depuis des années les droits humains dans un contexte particulièrement difficile. «Pour les militant(e)s en Afrique centrale», explique Gaston Mulongoy, secrétaire général de la FdH, «le nouveau Conseil est un soutien. Même si l'on n'escompte guère d'amélioration rapide de la situation à l'échelon local, le climat sera plus favorable aux droits humains dans le monde entier.»

Valorisation des droits humains

La création du Conseil révèle l'importance accrue accordée aux droits humains, et la FdH n'est pas la dernière à s'en féliciter. «Avec ce Conseil rattaché directement à l'Assemblée générale de l'ONU, les droits humains s'en trou-

vent valorisés», estime Gaston Mulongoy.

De surcroît, le Conseil siègera plus longtemps et plus souvent que la Commission qu'il remplace, «ce qui lui permettra de vérifier plus systématiquement l'application des recommandations qu'il adresse aux États qui ne respectent pas leurs engagements», poursuit Gaston Mulongoy. «Il pourra en outre réagir plus rapidement aux événements urgents, ce qui est un grand progrès pour l'Afrique centrale, avec sa succession cruelle de guerres et de génocides.»

La FdH espère aussi que la répartition des sièges selon des critères politiques soustraira les droits humains à la politisation occidentale. Le concert des nations aura ainsi une vision plus objective des crimes contre les droits humains et y réagira de façon plus uniforme. En

outre, les régimes qui foulent au pied les droits humains de façon notoire auront davantage de peines à siéger au Conseil. «Les pays du Sud seront ainsi incités à prendre enfin au sérieux les questions relevant de l'État de droit et de la justice», espère Gaston Mulongoy.

L'absence de la cour de justice

Toutefois, tant que le monde n'aura pas de cour de justice des droits humains universelle, le nouveau Conseil restera le cadre de joutes politiques, regrette Gaston Mulongoy. Pour cette raison, poursuit-il, les organisations non gouvernementales doivent continuer à dénoncer les atteintes aux droits de l'homme. Gaston Mulongoy est persuadé que cela doit se faire à tous les échelons: «Ce n'est que si l'on atteste les atteintes aux droits humains à l'échelon local que l'on peut exercer des pressions sur le gouvernement au sein du nouveau Conseil».

Daniel Hostettler



Les activistes deviennent plus forts: manifestation à Kinshasa pour le droit à l'éducation.